

Département des Vosges

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

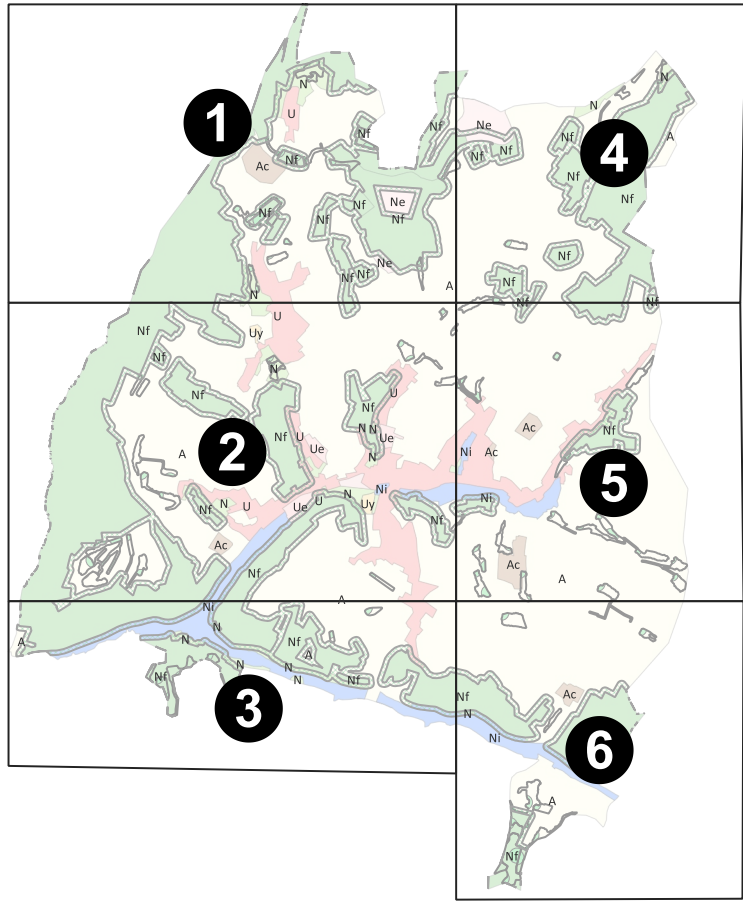
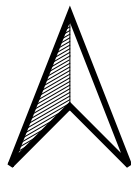
COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE

1:5000e

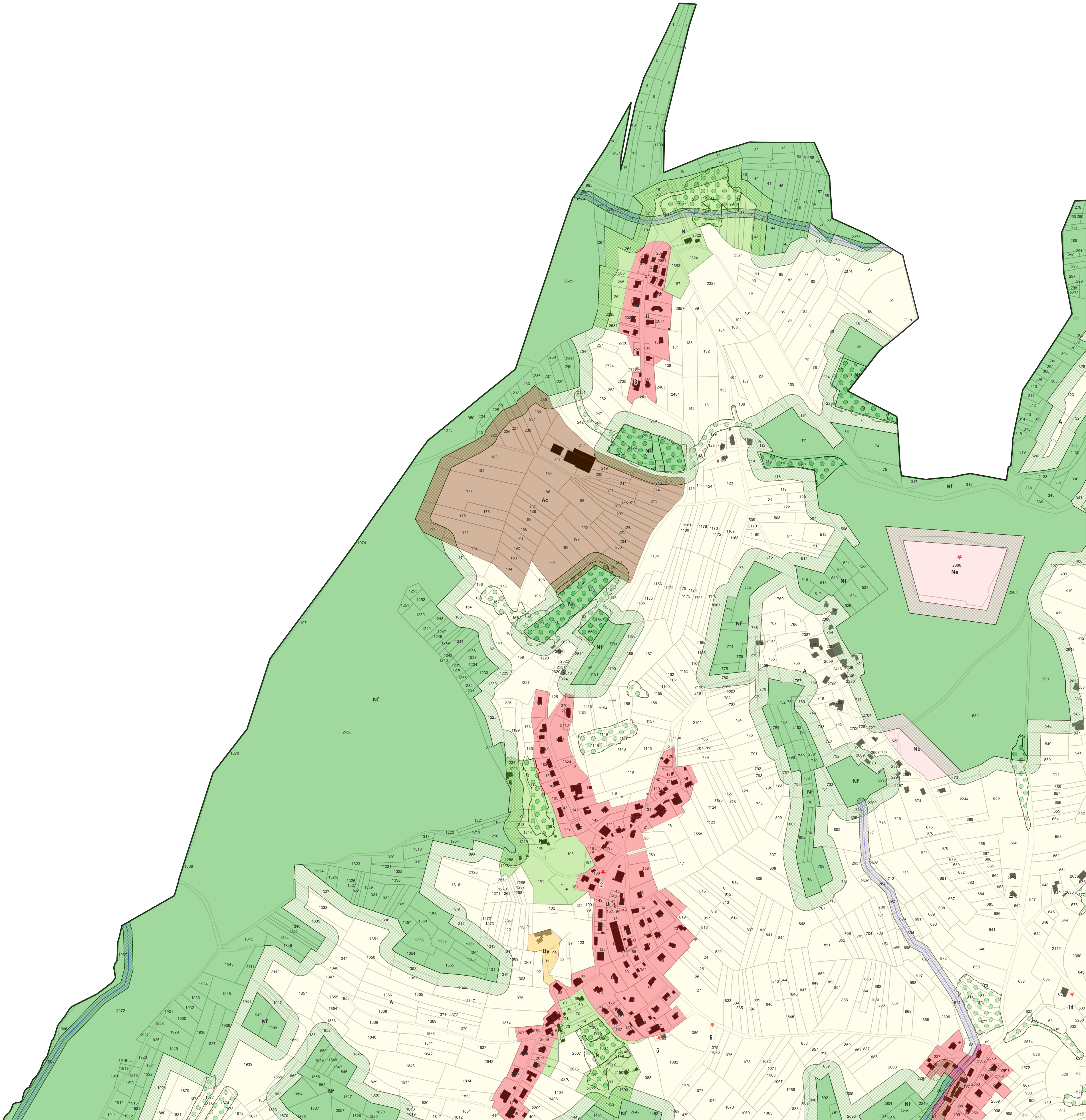
Document conforme à la délibération
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en
date du 08 juillet 2025

PLAN N°1



LÉGENDE :

- A : Zone agricole non constructible
- Ac : Zone agricole constructible
- N : Zone naturelle
- Ne : Zone naturelle équipement
- Nf : Zone naturelle forestière
- Ni : Zone naturelle inondable
- U : Zone urbaine
- Ue : Zone urbaine des équipements
- Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent
- Uy : Zone d'activité économique
- Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés
- Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau
- ★ Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme



Département des Vosges

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

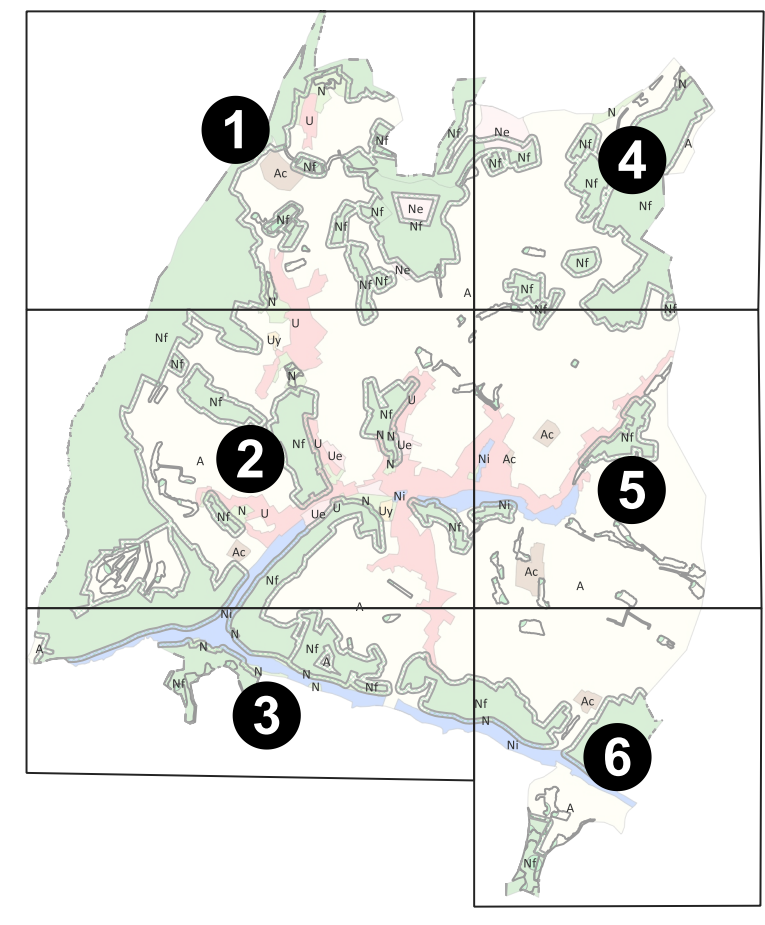
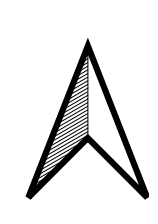
COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE

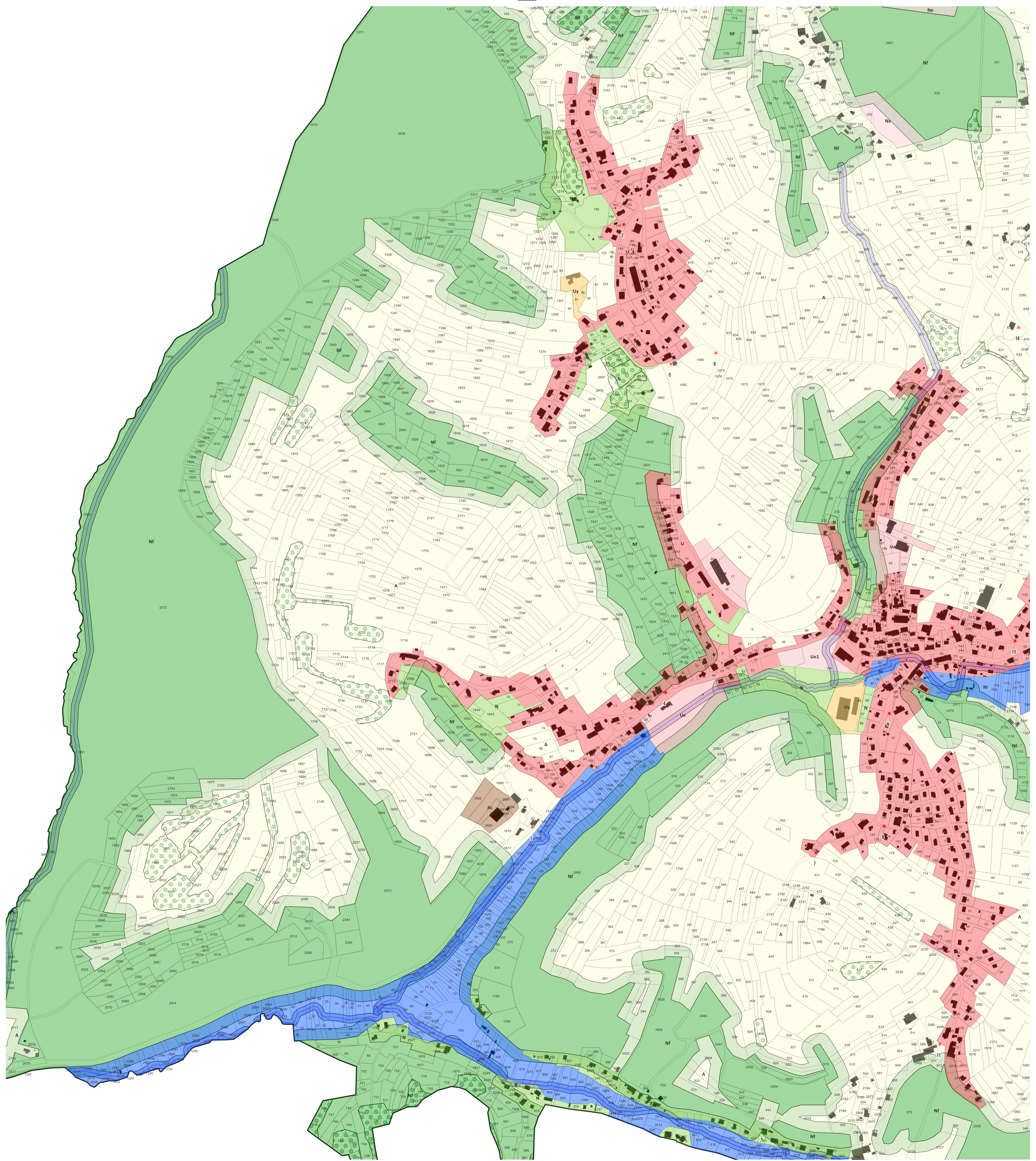
1:5000e

Document conforme à la délibération
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en
date du 08 juillet 2025

PLAN N°2



- LÉGENDE :
- A : Zone agricole non constructible
 - Ac : Zone agricole constructible
 - N : Zone naturelle
 - Ne : Zone naturelle équipement
 - Nf : Zone naturelle forestière
 - Ni : Zone naturelle inondable
 - U : Zone urbaine
 - Ue : Zone urbaine des équipements
 - Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent
 - Uy : Zone d'activité économique
 - Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés
 - Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau
 - ★ Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme
 - Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme



Département des Vosges

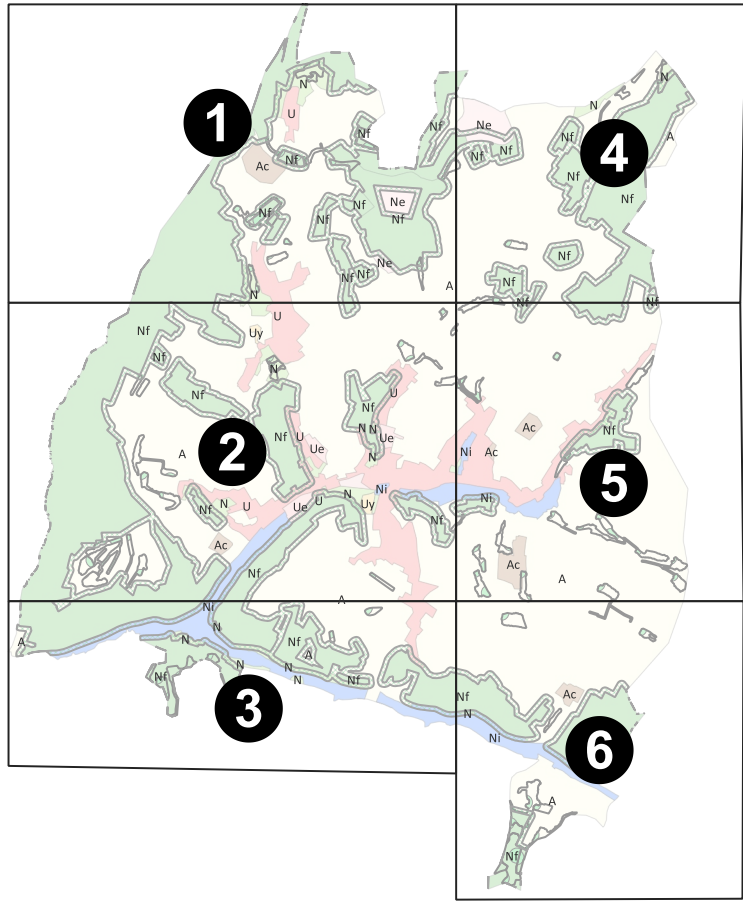
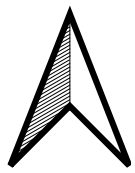
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE

1:5000e

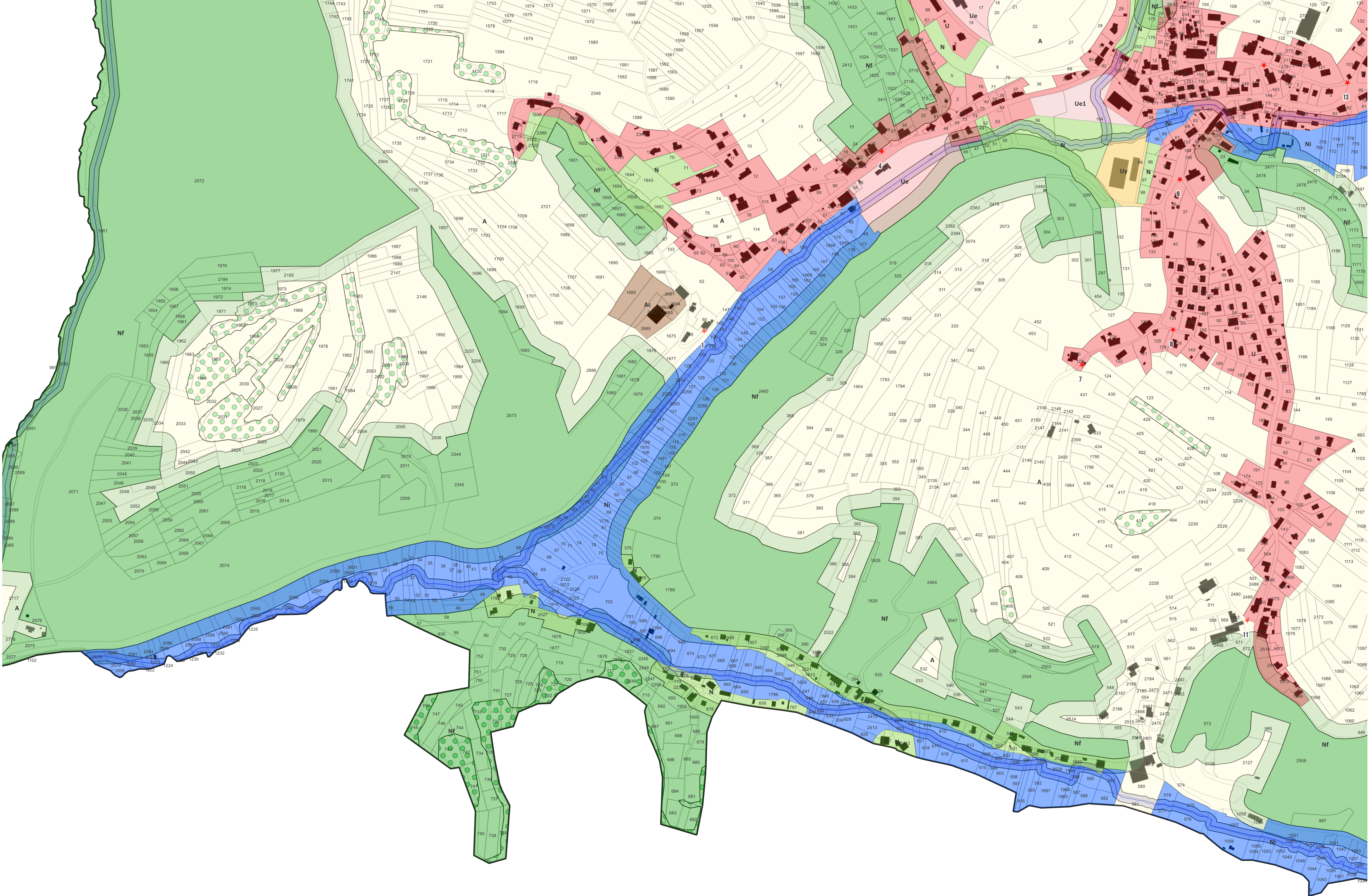
Document conforme à la délibération
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en
date du 08 juillet 2025



PLAN N°3

LÉGENDE :

- A : Zone agricole non constructible
- Ac : Zone agricole constructible
- N : Zone naturelle
- Ne : Zone naturelle équipement
- Nf : Zone naturelle forestière
- Ni : Zone naturelle inondable
- U : Zone urbaine
- Ue : Zone urbaine des équipements
- Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent
- Uy : Zone d'activité économique
- Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés
- Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau
- ★ Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme
- ● ● Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme



Département des Vosges

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

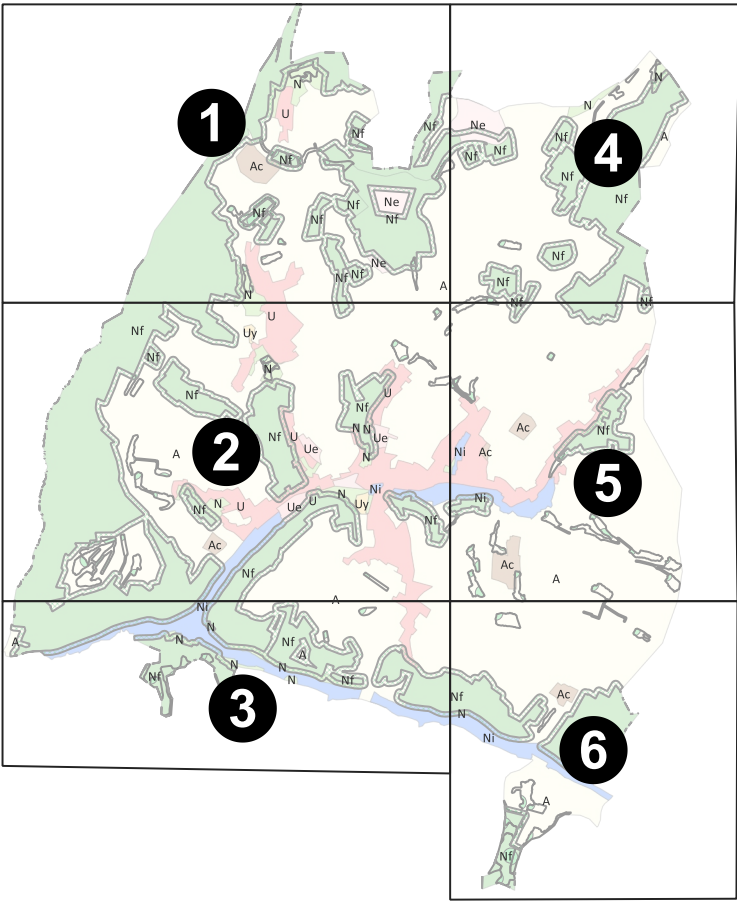
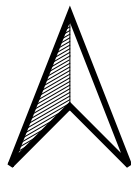
COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE

1:5000e

Document conforme à la délibération
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en
date du 08 juillet 2025

PLAN N°4



- LÉGENDE :
- A : Zone agricole non constructible

Ac : Zone agricole constructible

N : Zone naturelle

Ne : Zone naturelle équipement

Nf : Zone naturelle forestière

Ni : Zone naturelle inondable

U : Zone urbaine

Ue : Zone urbaine des équipements

Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent

Uy : Zone d'activité économique

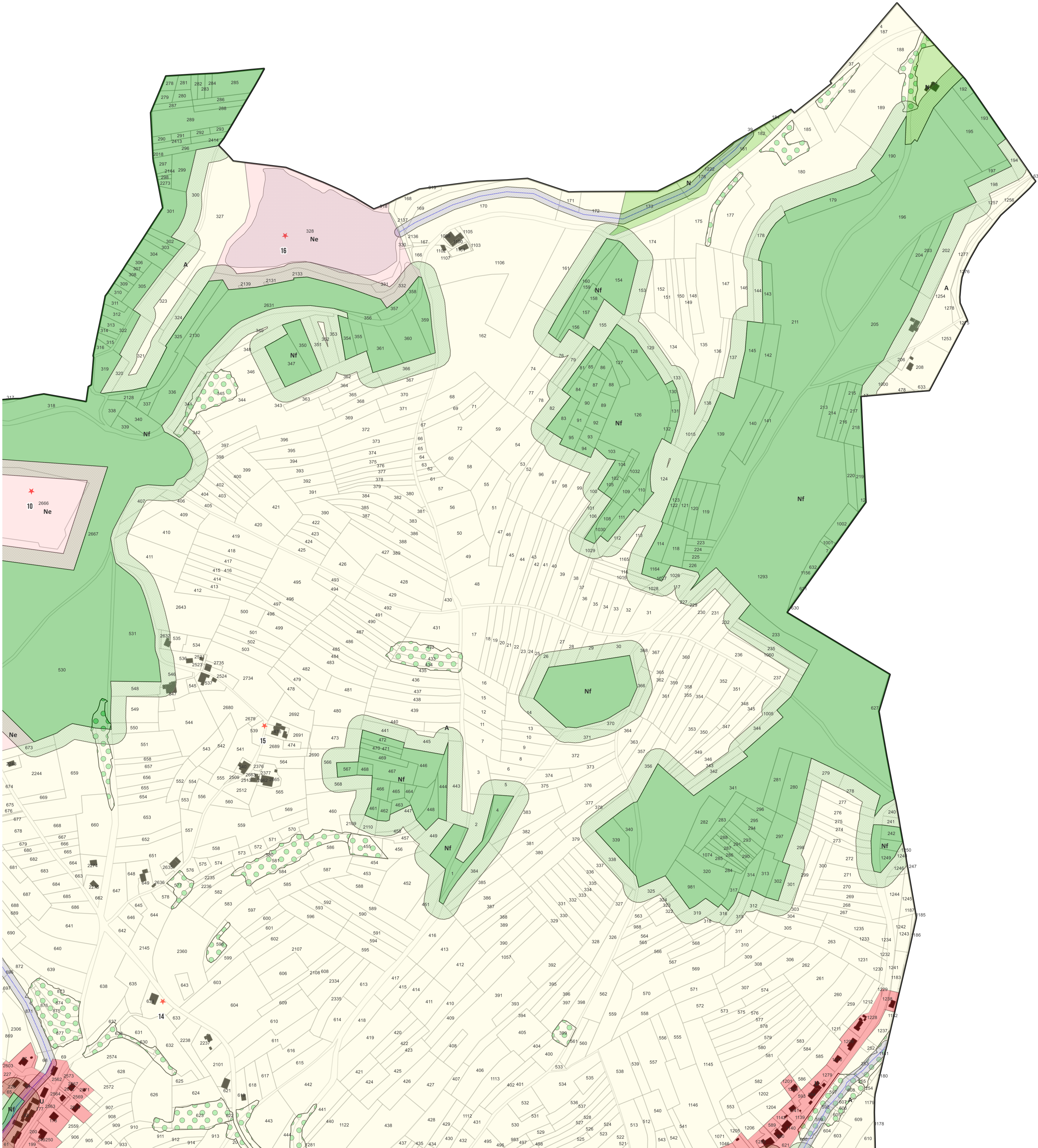
Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés

Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau

*

Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme

Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme



Département des Vosges

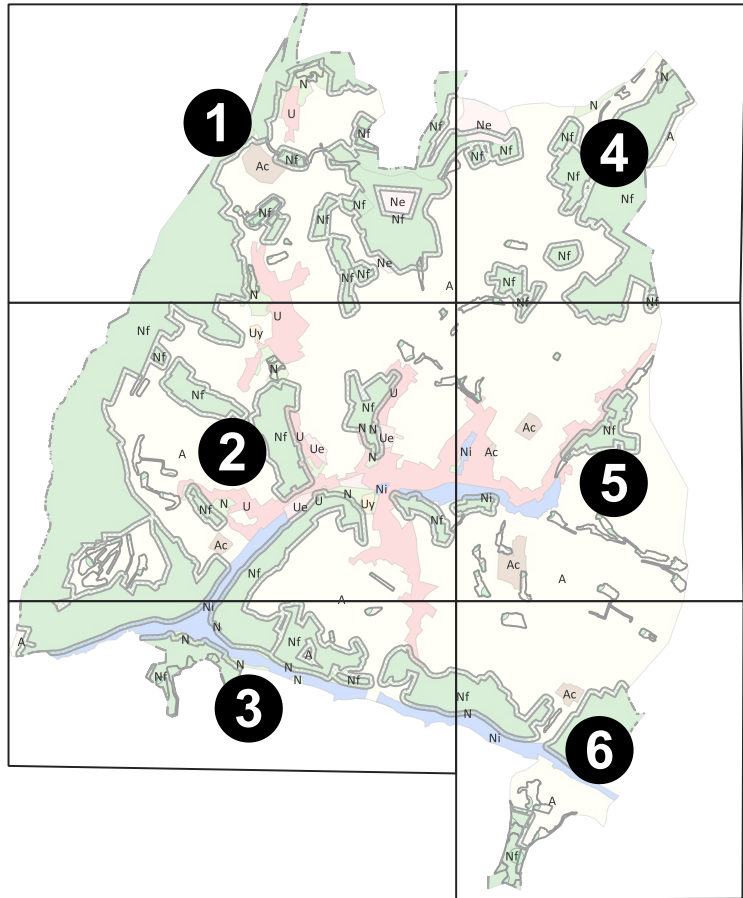
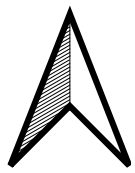
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE

1:5000e

Document conforme à la délibération
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en
date du 08 juillet 2025



PLAN N°5

- LÉGENDE :
- A : Zone agricole non constructible

Ac : Zone agricole constructible

N : Zone naturelle

Ne : Zone naturelle équipement

Nf : Zone naturelle forestière

Ni : Zone naturelle inondable

U : Zone urbaine

Ue : Zone urbaine des équipements

Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent

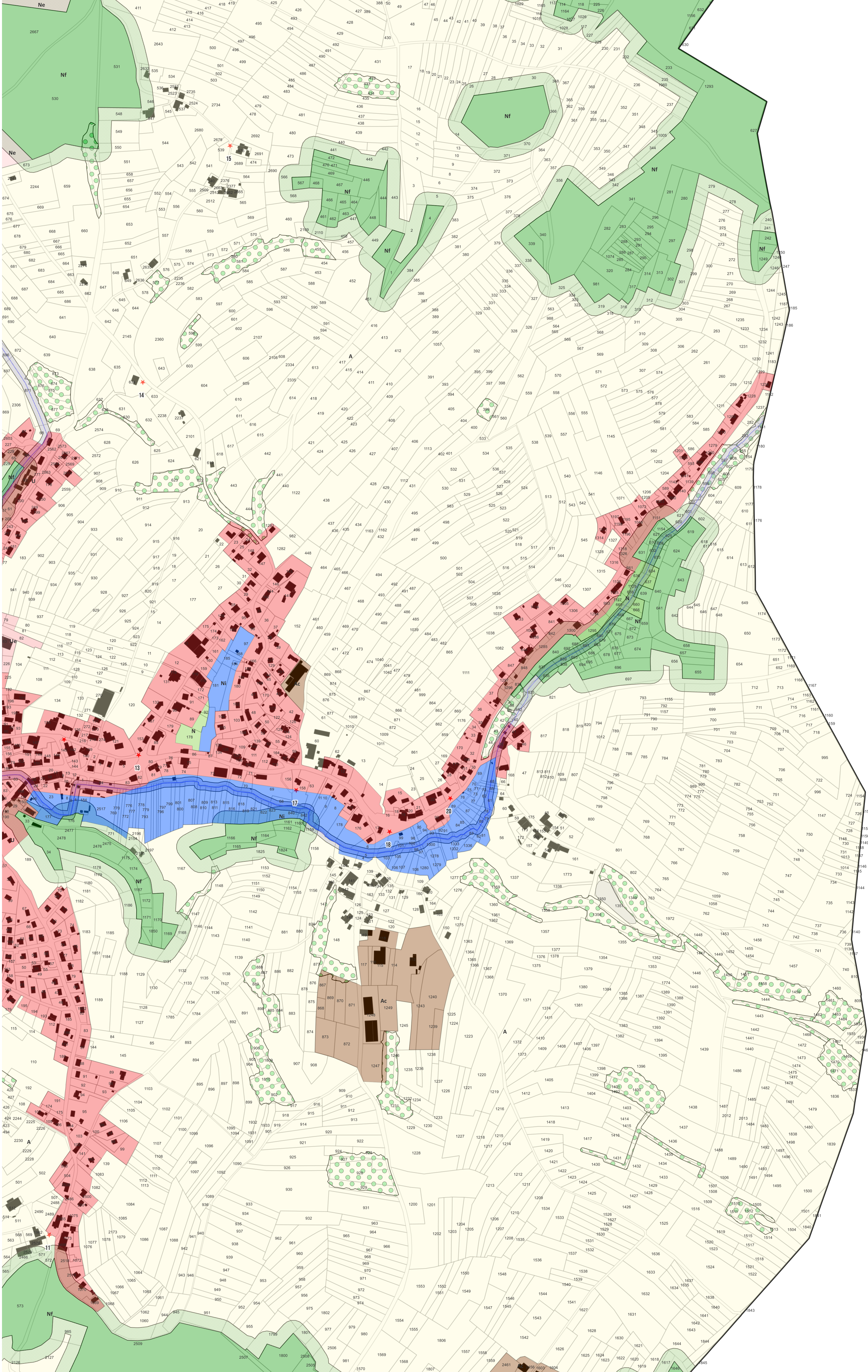
Uy : Zone d'activité économique

Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés

Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau

Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme

Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme



Département des Vosges

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

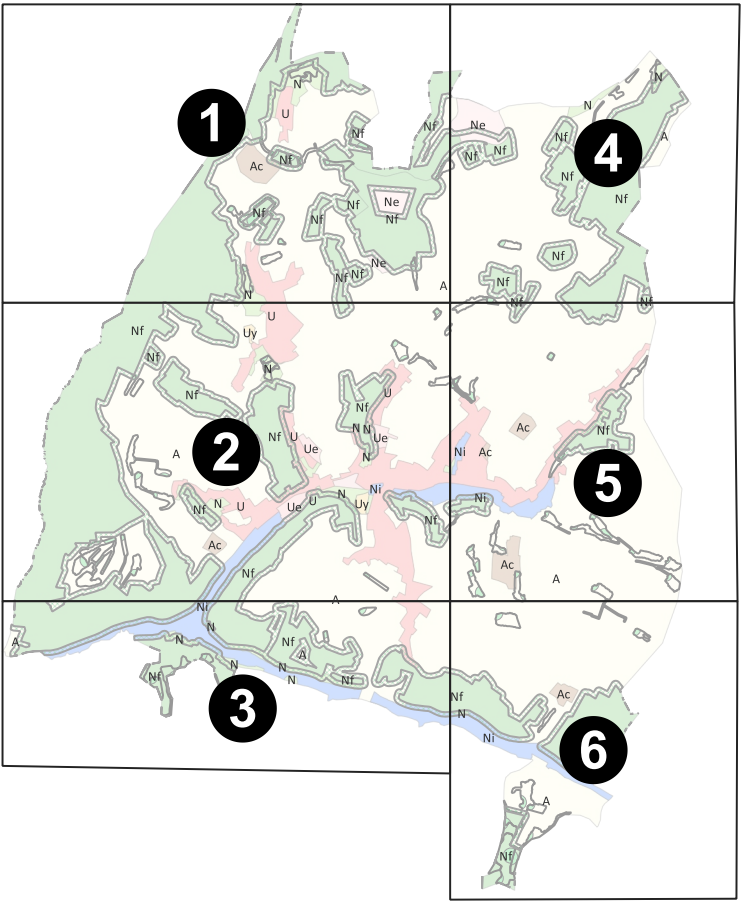
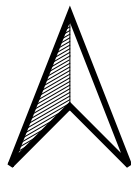
COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE

1:5000e

Document conforme à la délibération
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en
date du 08 juillet 2025

PLAN N°6



- LÉGENDE :
- A : Zone agricole non constructible

Ac : Zone agricole constructible

N : Zone naturelle

Ne : Zone naturelle équipement

Nf : Zone naturelle forestière

Ni : Zone naturelle inondable

U : Zone urbaine

Ue : Zone urbaine des équipements

Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent

Uy : Zone d'activité économique

Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés

Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau

*

Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme

Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme

